

# Énoncé de réaction - Morue franche, population sud-laurentienne

2 décembre, 2010

**Nom commun :** Morue franche, population sud-laurentienne

**Nom scientifique :** *Gadus morhua*

**Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) :** En voie de disparition

**Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation :** Le ministre des Pêches et des Océans engagera des consultations avec les gouvernements du Québec, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Morue franche, population sud-laurentienne, à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme en voie de disparition. Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Morue franche, population sud-laurentienne, au gouverneur en conseil dès la fin des consultations.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

**Justification de la désignation par le COSEPAC :** Les populations de cette unité désignable ont connu un déclin de 90 % au cours des trois dernières générations. La surpêche est principalement responsable du déclin rapide de l'abondance au début des années 1990. La pêche commerciale a été suspendue en 1993, et les effectifs se sont stabilisés pendant un certain nombre d'années. Toutefois, une hausse de la mortalité naturelle et les faibles prises continues ont provoqué un nouveau déclin des effectifs. Selon une analyse quantitative des paramètres démographiques de la population, ce déclin va se poursuivre même en l'absence de pêche si les taux de mortalité naturelle se maintiennent à leur niveau élevé actuel. La présente unité désignable inclut les unités de gestion de la morue 4TVn (novembre – avril), 4Vn (mai – octobre) et 4VsW. Un point de référence limite (PRL) a été estimé pour l'unité de gestion 4TVn et le statut actuel est évalué comme étant bien au-dessous du PRL. Un PRL n'a pas été estimé pour l'unité de gestion 4VsW, cependant il est considéré comme étant à un niveau critique bas.

**Présence au Canada :** Océan Atlantique

**Ministre(s) compétent(s) :**  
Ministre des Pêches et des Océans

**Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :**  
Québec, Terre-Neuve-et-Labrador, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard

**Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) :**  
La pêche est gérée et l'habitat du poisson est protégé en vertu de la *Loi sur les pêches*.

**Activités de conservations en cours :** Un moratoire sur la pêche à la morue franche est en vigueur dans les divisions de l'OPANO 4T, 4V et 4W. Toute pêche dirigée de la morue franche est interdite, sauf pour la prise accidentelle de la morue franche qui peut être permise dans d'autres activités de pêche, principalement la pêche du poisson plat, la pêche récréative limitée, la pêche limitée à des fins alimentaires, sociales ou rituelles, ainsi que les études de surveillance scientifique. Les fermetures sont en place pour toute pêche dans des zones particulières pendant certaines périodes importantes pour la conservation de la morue franche (p. ex. période de frai). Des programmes de vérification à quai et une présence d'observateurs en mer sont en place pour ces pêches. Parmi les activités de recherche, le ministère des Pêches et des Océans effectue, sur une base annuelle, des études de recherche pour contrôler les tendances sur le plan de l'abondance de la population et de la biomasse, et coordonne le programme de pêches de contrôle des engins fixes et mobiles et l'échantillonnage des débarquements commerciaux pour déterminer la structure des retraits des stocks de capture à l'âge, examiner régulièrement la condition de la morue franche et sa charge parasitaire, et réaliser des expériences de marquage pour confirmer les déplacements saisonniers de la morue franche.